

Image not found or type unknown



Autorisation pour ce mariée

Par **berny888**, le **20/06/2008** à **01:08**

bjr, voila j'ai fait avec mon futur mari deux audience en algérie, plus une en france que le procureur de nantes a demander, moi je voudrais savoir si nantes a le droit d'annuler notre mariage ou refuser de nous donner le livret de famille francais, et au bout de combien de temps nantes nous envoie le livret de famille pour q mon mari puisse faire la demande de visa, et quel est le délai d'attente pour le visa en algéri pour lui venir en france, on n'est un couple vraiment souder, on s'aime trop a la folie, on veut juste vivre notre vie, vous savez les audience qu'on nous fait passer il font tous pour nous dissuader de ne pas se marier, (mes l'amour est plus fort) je peux avoir une réponse assez rapidement, tous mes remerciements, berny bon courage a tous